

Programme des services de santé non assurés Mise à jour sur la couverture des traitements contre l'hépatite C chronique

En date du **31 mars 2017**, le Programme des services de santé non assurés (SSNA) a élargi les critères de couverture de façon à ajouter de nouveaux produits servant de traitement contre l'hépatite C dans la catégorie des médicaments à usage restreint (MUR), à savoir les médicaments suivants :

- Harvoni (lédipasvir/sofosbuvir)
- Sovaldi (sofosbuvir)
- Epclusa (sofosbuvir/velpatasvir)
- Zepatier (elbasvir/grazoprévir)
- Daklinza (daclatasvir)
- Sunvepra (asunaprévir)
- Ibavyr (ribavirine)

CRITÈRES DE COUVERTURE

Pour les patients adultes présentant une infection chronique par le virus de l'hépatite C (VHC) qui satisfont à **TOUS** les critères suivants :

- traitement prescrit par un hépatologue, un gastro-entérologue ou un infectiologue (ou un autre prescripteur expérimenté dans le traitement de patients atteints d'hépatite C chronique); **ET**
- confirmation en laboratoire d'une hépatite C due à un virus de génotype 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou mixte; **ET**
- quantification de l'ARN du VHC en laboratoire au cours des 12 derniers mois; **ET**
- fibrose au stade F2 ou plus (score Métavir ou l'équivalent); **OU**
- fibrose à un stade inférieur à F2 **ET** au moins une des situations suivantes :
 - co-infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) ou le virus de l'hépatite B (VHB);
 - hépatopathie concomitante, avec signes diagnostiques de stéatose hépatique (p. ex. : stéatohépatite non alcoolique [SHNA]);
 - receveur de greffe (foie ou autre organe);
 - manifestations extrahépatiques;
 - néphropathie chronique de stade 3, 4 ou 5, selon la définition de la Kidney Disease outcomes Quality Initiative (K/DOQI) de la National Kidney Foundation;
 - diabète traité par un antidiabétique;
 - femme en âge de procréer ayant l'intention d'être enceinte au cours des 12 prochains mois.